

Le 12 octobre 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-325**

Protection et mise en valeur de l'environnement et du  
cadre de vie

Candidature au titre du Fonds Chêne  
du programme ACTEE

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	17 OCT. 2023
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » et plus particulièrement la lutte contre la pollution de l'air et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que le décret tertiaire impose des réductions de consommation énergétiques pour les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup> avec pour objectif des diminutions à hauteur de 40 % d'ici 2030 ; 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050 ;

Considérant que le plan de sobriété énergétique mis en place par Roannais Agglomération a permis de fortes réductions des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre, et qu'il y a une volonté de poursuivre cette démarche notamment en lien avec les objectifs du « Plan climat air énergie territorial », PCAET ;

Considérant que Roannais Agglomération et la Ville de Roanne ont déjà mené un projet en partenariat dans le cadre du programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) sur la période 2022-2023 ;

Considérant que dans le cadre de ce partenariat Roannais Agglomération bénéficie de l'expérience de la Ville de Roanne qui a déjà mené un Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) ;

Considérant que le SDIE a pour objectif de connaître et pouvoir définir des scénarios et orientations stratégiques de gestion du parc immobilier de l'agglomération en tenant compte des enjeux énergétiques, environnementaux et réglementaires qui s'imposent à elle ;

Considérant que le plan de financement relatif à la candidature de Roannais Agglomération au Fonds Chêne se présente de la façon suivante :

Financement		
Opération	Montant HT – Roannais Agglomération	Montant subvention ACTEE
Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	17 400 €	8 700 €
Etudes Techniques	150 600 €	90 360 €
<b>TOTAL</b>	<b>168 000 €</b>	<b>99 060 €</b>

**DECIDE**

- De solliciter une subvention à hauteur de 99 060 € dans le cadre du Fonds Chêne du programme ACTEE.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN,**  
Maire de Roanne